Épreuve orale du second groupe

Si la note moyenne des résultats est comprise entre 8 et 10, le candidat choisit deux disciplines parmi celles qui ont fait l'objet d'épreuves écrites obligatoires du premier groupe.

Temps de préparation : 20 minutes Durée : 20 minutes

Interrogation sur l'ensemble des 20 chapitres du programme. Deux exercices, un sujet de connaissances, un exercice de résolution de problème.

Le candidat tire au sort deux sujets comportant deux questions, portant sur deux domaines différents du programme de terminale.

Il choisit un sujet et doit traiter les deux questions.

Les sujets proposés doivent permettre d'évaluer

D'une part les connaissances acquises dans le cadre du programme de terminale D'autre part les compétences pour la résolution d'un problème scientifique, à partir de documents choisis parmi ceux que les professeurs utilisent dans les situations d'apprentissage.

Cette épreuve a lieu dans une salle comportant du matériel de sciences de la vie et de la Terre afin que des questions puissent être posées sur le matériel expérimental et son utilisation (exemple reconnaître un objet sous le microscope), sans que le candidat soit conduit à manipuler.

Une importance égale est attribuée à l'évaluation des connaissances 10 pts et à celle des capacités mises en jeu 10 pts.

La note sur 20 remplace la note de l'écrit si elle est supérieure.